

État des Risques et Pollutions

23 Rue du 8 Mai 1945 38470 Vinay

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

23 Rue du 8 Mai 1945 38470 VINAY

CADASTRE

AK 214

COORDONNÉES GPS

45.209073, 5.40522

COMMUNE

VINAY

CODE INSEE

38559

REFERENCE D'ÉDITION

3644923

DATE D'ÉDITION

21/04/2026



OLD **Non**

PEB **Non**

CASIAS **11**

BASOL **0**

ICPE **4**

Radon **niv. 1**

Séisme **niv. 4**

Table des matières

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulaire réglementaire de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne
6. Cartographie de Pollution Sonore Aérienne
7. Liste des différentes pollutions des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/KUZUK>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION
Informatif OLD	Non	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1
PPR Naturels	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Naturels
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

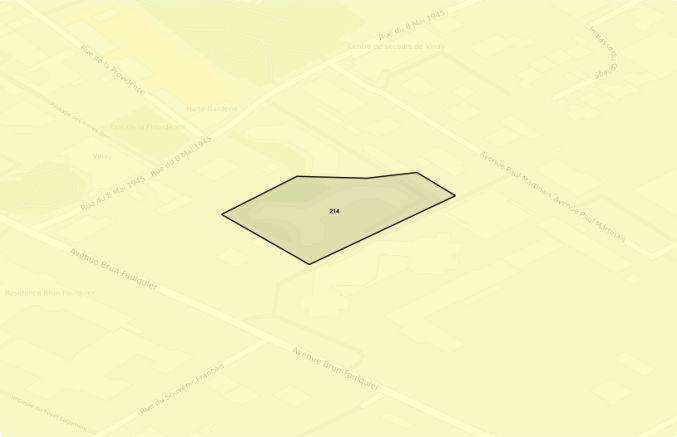
Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
23 Rue du 8 Mai 1945	38470	VINAY
AK 214		
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐		
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)		
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒		
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en		
zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☒ zone 5 forte ☐		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒		
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui ☐ non ☐		
*naturelle, minière ou technologique		
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☐ non ☒		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐		
Documents à fournir obligatoirement		
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr		
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
Signature:	Le, 21/04/2026 Fait à VINAY	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

Cartographies des risques

Mouvements de terrains (Argiles)

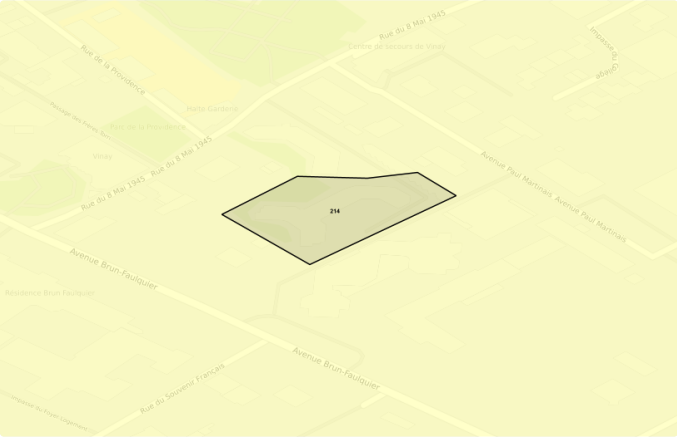
Pas de risque



- Faible
- Moyen
- Fort

Radon

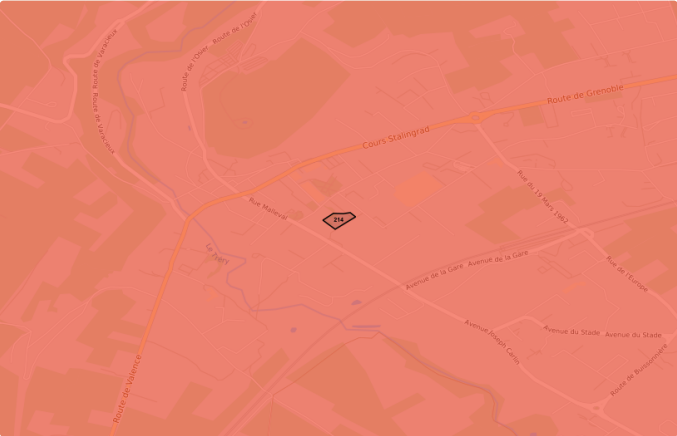
Risque Niveau 1



- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

Zones sismiques

Risque Niveau 4



- 1- Très Faible
- 2- Faible
- 3- Modérée
- 4- Moyenne
- 5- Fort

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

23 Rue du 8 Mai 1945

code postal ou Insee

38470

commune

VINAY

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A

² zone B

³ zone C

⁴ zone D

très forte

forte

modérée

faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

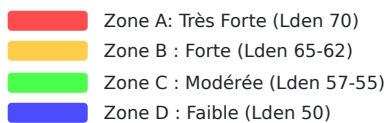
date / lieu

acquéreur

21 avril 2026 / VINAY

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

✓ Pas de risque





Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des **A**nciennes **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervices

📍 19 Cours Stalingrad VINAY 📏 224 mètres

SSP4052178 | Indéterminé | BASIAS | *Garage avec station service*

🏠 M. Gilbert LESAGE, anc. M. BARBIER, anc. M. BIANCHIN, anc. Ets BOREL Frères

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4052178>

📍 7 rue 8 Mai 1945 (du) VINAY 📏 255 mètres

SSP4054345 | Indéterminé | BASIAS | *Transformateur dans une tonnerie*

🏠 Sté d'exploitation des Ets BERTHOMIEU

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4054345>

📍 30 rue Gabriel Péri VINAY 📏 267 mètres

SSP4054347 | Indéterminé | BASIAS | *Pressing*

🏠 Mme Danièle FOURNIER

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4054347>

📍 Place Vercors (du) VINAY 📏 309 mètres

SSP4054353 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier de travail du bois avec application de peinture, anc. Menuiserie avec forge*

🏠 Sté SONAM, anc. M. MARTIN

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4054353>

📍 10 Cours Stalingrad VINAY 📏 331 mètres

SSP4052157 | Indéterminé | BASIAS | *"Relais du Dauphiné" (Station service avec garage)*

🏠 M. MARTINAIS René, anc. M. SERVOZ Albert, anc. M. BERRUYER Georges

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4052157>

📍 7 Cours Libération (de la) VINAY 📏 359 mètres

SSP4051371 | En arrêt | BASIAS | *Station service ESSO*

🏠 Mme FILIPPI, anc. MM. BRICHET - BILLET

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4051371>

📍 rue Coquetiers (des) VINAY 📏 365 mètres

SSP4054226 | Indéterminé | BASIAS | *Entretien de véhicules auto*

🏠 M. MOULIN Guy

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4054226>

📍 21 Cours Libération (de la) VINAY 📏 410 mètres

SSP4054343 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier d'entretien de véhicules, mécanique, tôlerie et peinture*

🏠 M. André GARNIER

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4054343>

📍 18 rue Jean Moulin VINAY 📏 443 mètres

SSP4054346 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier de moulage et d'objets en plastique*

🏠 M. Michel YVER

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4054346>

📍 30 Cours Libération (de la) VINAY 📏 455 mètres

SSP4051369 | Indéterminé | BASIAS | *"Garage Moderne" (garage avec station service)*

🏠 M. GARNIER, anc. M. CHOMAT

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4051369>

📍 Montée Erinée (de l') VINAY 📏 458 mètres

SSP4054227 | Indéterminé | BASIAS | *Fabrication de thermostats*

🏠 Ets COTHERM

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4054227>

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP4054228 Ets MARCHAND | BASIAS
route Grenoble (de) VINAY

SSP4051908 SA Union Industrielle des Pétroles (M. MARTINAIS) | BASIAS
rue Auguste Favot VINAY

SSP4051381 M. THIBAUD - GAILLARD | BASIAS
Cours Libération (de la) VINAY

SSP4051375 Sté DEVILAINE et Cie, anc. ? | BASIAS
Hameau Trellin (de) VINAY

SSP4051377 M. GAMET | BASIAS
Place Eglise (de l') VINAY

SSP4054344 M. Jean FANGEAT | BASIAS
lieu dit "Mesma" VINAY



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

📍 2 avenue BRUN FAULQUIER - BP 5 38470 Vinay

📏 224 mètres

🏭 **DANISCO FRANCE SAS**

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010400319

📍 Lieu dit Messemaid 38470 Vinay

📏 344 mètres

🏭 **SCIERIE JOURDAN**

Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006112791

📍 Impasse du Coulange 38470 Vinay

📏 344 mètres

🏭 **Régie VINAY CHALEUR BOIS**

Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006110631

📍 18 COURS DE LA LIBERATION 38470 VINAY

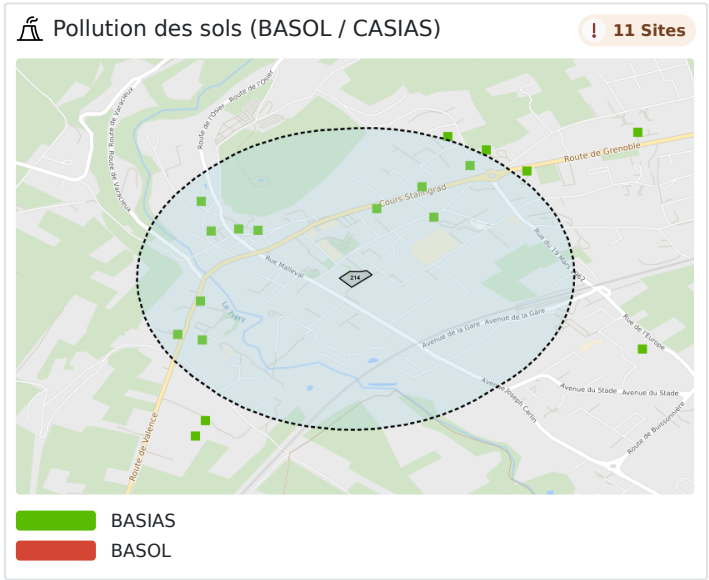
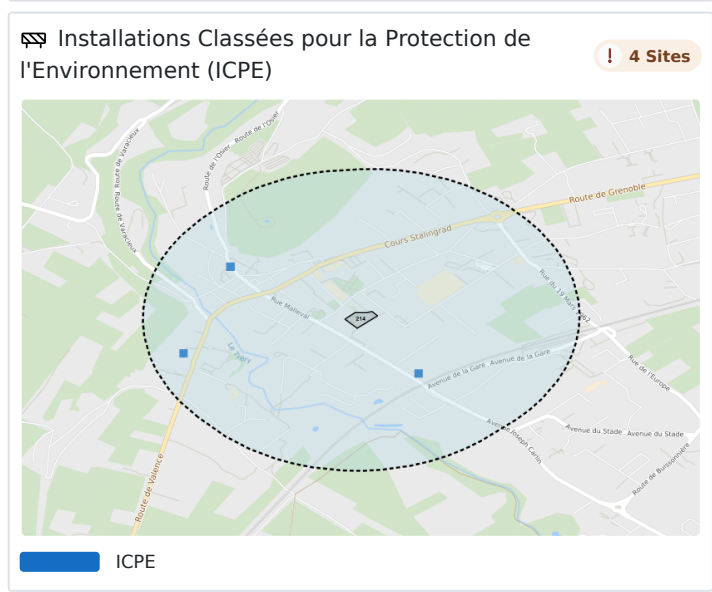
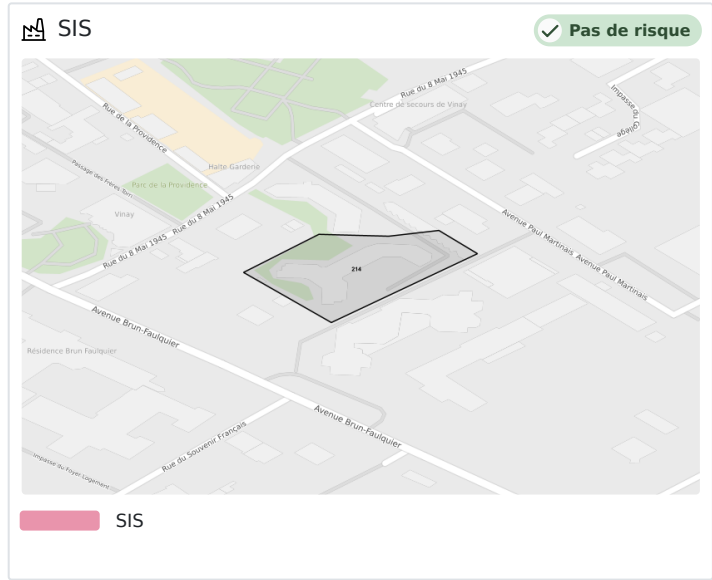
📏 425 mètres

🏭 **EURIAL LAIT**

Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0053800614

 Cartographies des pollutions des sols





Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE

Isère

COMMUNE

VINAY

ADRESSE DE L'IMMEUBLE

23 Rue du 8 Mai 1945

38470 VINAY

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
 Glissement de Terrain	08/08/1984	08/08/1984	16/10/1984	24/10/1984	☐ OUI ☐ NON
	25/06/2024	25/06/2024	23/09/2024	28/09/2024	☐ OUI ☐ NON
	15/06/2019	15/06/2019	05/08/2019	04/09/2019	☐ OUI ☐ NON
	13/05/2000	13/05/2000	29/05/2001	14/06/2001	☐ OUI ☐ NON
	29/06/1993	29/06/1993	26/10/1993	03/12/1993	☐ OUI ☐ NON
	10/06/1992	11/06/1992	23/06/1993	08/07/1993	☐ OUI ☐ NON
	16/06/1988	16/06/1988	22/02/1989	03/03/1989	☐ OUI ☐ NON
	14/05/1988	14/05/1988	22/02/1989	03/03/1989	☐ OUI ☐ NON
	08/08/1984	08/08/1984	16/10/1984	24/10/1984	☐ OUI ☐ NON
	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON
 Inondations et/ou Coulées de Boue					
 Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON

Nom et visa du vendeur

21/04/2026

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

Annexes réglementaires de VINAY

Fiche communale - IAL

Fiche synthétique sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Commune de : **VINAY**

1. Risques naturels

1- a / Plan(s) de Prévention des Risques Naturels (PPRN) *

► **Inondation** : ☒ Aucun ☐ Prescrit ☐ Appliqué par anticipation ☐ Approuvé En date du :
Nom :

Prescription de travaux dans le PPR ☐ oui ☐ non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :
-

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

► **Multirisques** : ☒ Aucun ☐ Prescrit ☐ Appliqué par anticipation ☐ Approuvé En date du :

Prescription de travaux dans le PPR ☐ oui ☐ non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :
-

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

► **R111-3
(valant PPR)** ☒ Aucun ☐ Approuvé En date du :

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :
-

Les risques naturels suivants sont recensés dans le(s) PPR :

		Nature du risque	Caractérisation du risque	Codification PPR
 Zone Inondable	☐	Inondation de plaine Remontée de nappe	Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente Affleurement sur sol saturé d'eau	I ou i
	☐	Crue des fleuves et rivières Crue rapide des rivières	Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine	C ou c
	☐	Zone marécageuse	Zone humide présentant une végétation caractéristique	M ou m
	☐	Inondation en pied de versant	Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée)	I' ou i'
	☐	Crue des torrents et ruisseaux torrentiels	Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides	T ou t
	☐	Ruissellement sur versant	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique	V ou v
 Mouvement de terrain	☐	Glissement de terrain Solifluxion Coulée boueuse	Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture Mouvement de matériaux sur pente faible Transport de matériaux plus ou moins fluides	G ou g
	☐	Chute de pierres et blocs	Chute d'éléments rocheux	P ou p
	☐	Effondrement - Suffosion	Évolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eaux souterraines	F ou f
 Avalanche	☐	Avalanche	Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux	A ou a

1- b / Zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité

 Séisme	☒	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 5 niveaux d'intensité (nouvelle réglementation en vertu des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☒ 4 ☐ 5

1- c / Prise en compte du risque radon

 Radon	☐	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Zone à potentiel radon	Classement de la commune en zone à potentiel radon ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

2. Risques miniers

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)*

☐ Aucun ☐ Prescrit ☐ Appliqué par anticipation ☐ Approuvé En date du :
 Nom :

Prescription de travaux dans le PPR ☐ oui ☐ non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

-
En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

 Cavités souterraines	☐	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Mouvement de terrain	Effondrement généralisé (Eg ou eg) ou localisé (El ou el) – Tassement (T ou t) - Glissement (G ou g)
	☐	Autres	☐ Inondation (I ou i) ☐ Émanation de gaz de mine (Z ou z) ☐ Échauffement (H ou h)

3. Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) *

☐ Aucun

 Risques technologiques	Nom du PPRT	Situation		Date	Effet thermique	Effet surpression	Effet toxique	Prescription de travaux
		prescrit	approuvé					
		☐	☐		☐	☐	☐	☐
		☐	☐		☐	☐	☐	☐

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

-
En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

4. Pollution des sols

 SIS	Nature du risque	Caractérisation du risque
	Pollution des sols	Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) ☐ oui ☐ non

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste détaillée des arrêtés est consultable sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>